

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
5 juin 2026

Délibération n° 44/2026

Portant sur le renouvellement d'adhésion
auprès de DATA VIGI PROTECTION

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 5 juin 2026 à 10h, selon convocation en date du 28 mai 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Fabienne AUDIBERT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT - Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT - Édith LÉGER

Absente : Marie LINET (donne pouvoir à Dominique BERTRAND)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales sont soumises à des obligations strictes en matière de RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Le respect de ces obligations reste une priorité absolue pour assurer la protection des données des citoyens et éviter les sanctions.

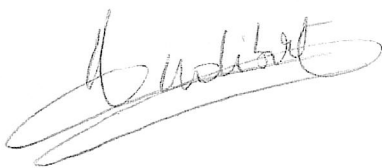
Le Centre de Gestion de la Haute Vienne (CDG87) avait conclu en 2022, dans le cadre de ses missions de mutualisation, un accord-cadre RGPD avec la société DATA VIGI Protection. Cet accord cadre arrivé à échéance le 24 mars 2026, il ne sera pas renouvelé.

Afin de permettre une continuité à la conformité de la commune au RGPD et parce que la désignation d'un délégué à la protection des données est une obligation, Monsieur le Maire suggère de renouveler le partenariat avec la société DATA VIGI Protection qui propose une prestation annuelle de 300,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de renouveler son engagement pour l'année 2026 pour un montant de 300.00€ HT et ce pour une durée maximum de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fabienne AUDIBERT
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 5 juin 2026
Régis de SOLMS,
Maire